

LES NUMÉRAUX CARDINAUX ÉTUDE DIACHRONIQUE

Annette Brasseur

143

Très affectueusement à Laurence, Philippe, Salomé et Sacha.

Cet article a pour objectif de regrouper les données éparées, fournies par divers ouvrages de linguistique, afin de montrer pourquoi les numéraux cardinaux¹ sont ce qu'ils sont². Une bonne connaissance de l'étymologie³ et des grandes lignes de l'évolution phonétique subie par les mots au cours de leur passage du latin à l'ancien français, puis au français contemporain, rend intelligible le système complexe que constituent les nombres⁴ et permet d'apporter, à l'issue

1. — Nous avons préféré utiliser « numéraux cardinaux » plutôt que mots déterminants ou quantifiants, quantifieurs numéraux cardinaux, termes souvent employés par les grammairiens d'aujourd'hui, le déterminant, placé avant le nom, variant en genre et en nombre, et le quantifiant pouvant dénommer une catégorie plus large qui comprend les indéfinis, les interrogatifs, les exclamatifs et quelques expressions nominales. Quant aux numéraux cardinaux (< dér. de *cardo* 'gond, pivot', donc 'point capital'), ils expriment, d'une manière précise, le nombre des êtres et des choses désignés par le nom qu'ils précèdent, d'où leur caractère essentiel (cf. GREVISSE-GOOSSE, *Bon Usage*, p. 763, § 589). Toutefois, par exagération, ils peuvent prendre une valeur imprécise : « une seconde, deux pas, trente-six chandelles, dire vingt/cent fois la même chose ».

2. — Notre étude s'appuie sur les ouvrages figurant dans la bibliographie placée à la fin de cet article.

3. — « Entendue comme l'étude interprétative du signifiant, l'étymologie permet en effet la connaissance de la nature, des qualités et des attributs du référent auquel le signe linguistique se rapporte. » (Th. RADOMME, *L'Abbé, l'ABC et le loup*, p. 316).

4. — Il ne faut pas confondre *nombres* et *chiffres*, un chiffre ne pouvant s'identifier à un nombre : le *chiffre* est un simple signe graphique conventionnel, un symbole, qui, seul ou en combinaison avec d'autres, représente, sert à écrire un *nombre* et exprime n'importe quelle valeur : le *nombre* 125 est composé de 3 *chiffres*. On ne compte que dix chiffres pour effectuer tous les calculs possibles, comme sept notes pour écrire toute la musique du monde et vingt-six lettres pour rédiger un livre en français, alors que les *nombres* englobant ces dix chiffres sont innombrables. L'expression *en chiffres ronds* devrait être corrigée en *nombres ronds*, un chiffre, au sens premier du terme, ne pouvant être arrondi. Les tours *chiffre d'inflation*, *chiffre du chômage*, *chiffre d'affaires* relèvent de la métonymie. Enfin, le *chiffre*, employé dans le domaine du renseignement, désigne le

d'une démarche analytique rigoureuse, des explications convaincantes pour éclairer leurs variations au fil des siècles.

Les numéraux cardinaux⁵ possèdent une spécificité : eux seuls peuvent s'écrire, soit en lettres, soit en chiffres romains ou arabes, et ne s'accordent pas, à l'exception de *un*, avec le nom auquel ils se rapportent : *les quatre points cardinaux, les sept couleurs de l'arc-en-ciel, les neuf meilleurs élèves*. De nos jours on continue à écrire en chiffres les dates et les adresses : 15 août 2023, 35 avenue du Général de Gaulle. On fait le même usage de ces derniers pour noter des statistiques et des données numériques. Dans les autres cas, le choix est permis, mais les lettres sont privilégiées, dans « soixante cinq mille manifestants », pour les nombres employés substantivement, *les trois-quarts*, un *trois-centième*⁶, et les fractions d'heure, *midi dix*. Dans les manuscrits du Moyen Âge, ils sont habituellement indiqués en chiffres romains⁷, délimités par des points, et sont semblables à ceux que nous utilisons aujourd'hui, à l'exception de .IV., en toutes lettres *quatre* (E.G. 109 A, 247 A, 1876 B, 2861 A), voire *qatre* (Raoul de Cambrai 4193), transcrit

service civil ou militaire où l'on code et déchiffre les dépêches secrètes, et le *chiffre de quelqu'un*, c'est-à-dire l'entrelacement de ses lettres initiales qu'il convient de déchiffrer pour l'identifier. On représente les nombres, de *un à quatre-vingt-dix-neuf*, en combinant successivement deux de ces dix chiffres selon la règle de position : 10 = une dizaine, zéro unité, 11 = une dizaine, une unité, 12 = une dizaine, deux unités, 20 = deux dizaines, zéro unité, 100 = une centaine, zéro dizaine, zéro unité (IFRAH, *Chiffres*, p. 71, n. 1 et p. 74). *Le Livre des Nombres*, livre de recensement des Israélites, aligne une suite impressionnante de grands nombres à valeur symbolique (Nb 1, 21, 23, 27... ; 2, 4, 6, 8... ; 4, 36, 40, 44, 48...), la promesse faite à Abraham est accomplie : Israël est devenu un peuple aussi nombreux que les étoiles du ciel (Gn 15, 5).

5. — Les numéraux cardinaux, en règle générale, précèdent le nom auquel ils se rapportent, mais ils peuvent aussi le suivre, quand ils sont employés avec l'indéfini *autres, des autres dix* (MARTIN-WILMET, *Syntaxe*, p. 101, § 177, 6°), avec un pronom personnel, *nous deux* ou quand ils jouent le rôle d'attributs. Ils peuvent encore s'utiliser seuls quand le substantif qui devrait les précéder est sous-entendu, « j'habite au 32 » = au numéro 32.

6. — R. THIMONNIER, *Code orthographique et grammatical*, p. 194, § 270, 3 ; *Dire ne pas dire*, s.v. nombre, p. 418.

7. — Le système de numération romain, apparu 5000 ans environ avant notre ère, visible dans des inscriptions du premier siècle avant J.-C., en remplacement des chiffres archaïques, est fondé sur sept signes, confondus avec les lettres suivantes : .I. (trait vertical) = 1, .V. (angle aigu) = 5, .X. (croix) = 10, .L. (après avoir pris diverses formes) = 50, .C. = 100, .D. = 500, .M. = 1000, lettres toujours en usage. Contrairement à .I., .X., .C. et .M. (.IIII. = 4, .XXXX. = 40, .CCCC. = 400, .MMMM. = 4000), les symboles V, L, D ne se répètent pas. .C. peut toujours être placé devant .D. ou .M., .CD. = 400, .CM. = 900 (exemple, MCMXCIX = 1999 = 1000 + [1000 - 100] + [100 - 10] + [10 - 1]), des cas de figure que nous n'avons pas rencontrés dans les très nombreux textes médiévaux que nous avons lus, mais on ne peut pas avoir la prétention d'embrasser l'ensemble d'une aussi vaste matière. En revanche, on trouve une avalanche de .CCCC. dans les nombreuses dates auxquelles Commynes fait référence ; cf. par exemple, *Mémoires I-III*, l. I, ch. III, p. 70, § 2, 2, *l'an .M.CCCXV*, *id.*, l. II, ch. XI, p. 260, § 3, 4, *l'an mil CCCCLXVIII*. Pour indiquer les milliers, les Romains se servaient, soit de l'encadrement du chiffre C, soit d'un trait horizontal placé au-dessus du chiffre, $\overline{V}$ = 5 000, $\overline{X}$ = 10 000, $\overline{C}$ = 100 000, $\overline{D}$ = 500 000 et $\overline{M}$ = 1 000 000.

Pour traiter ce sujet plein d'embûches, de la manière la plus claire possible, nous étudierons successivement la numération simple, puis la numération complexe.

11. — *Dire ne pas dire*, p. 419, s.v. nombres.

15. — Exclusivement *un*, qui varie en genre et en nombre d'après le nom auquel il se rapporte, peut s'employer à la fois comme numéral (un seul) et comme article indéfini (un quelconque). Au début d'une énumération, il peut être commutable avec l'indéclinable *enpreu* 'à notre profit' (FEW, IX, 417*b*, *prode*), formule bénéfique, parfois sous les formes *preu*, voire *empreu*, *anpreu*, *enpreuf*, réduites à *preu*, *prou*, *trou*, termes propitiatoires, à l'origine pour conjurer le malheur qui s'attachait, dans les croyances populaires, à l'action de compter. Vivant jusqu'au XVII^e siècle, il reste en usage chez les enfants qui, étant en rond, disent *prou*, parfois déformé en *trou*, avec

au m., de l'amuïssement de la voyelle placée à la finale absolue ou devant la consonne [s], le [m] final, pour sa part, ayant cessé de se prononcer dès la fin du premier siècle et, au f., de l'affaiblissement du *a*, à la finale absolue ou devant [s], en [ɛ] > [ə] ultérieurement¹⁶ ; la distinction des genres et des nombres ne se faisant que pour les mots exprimant l'unité, *un abricot*, *une pêche*, les chiffres suivants se présentent uniquement au pl., cs. m., lat. clas. *duo* > lat. vulg. **dūi*¹⁷ > *dui* (E.G. 1902 A, 1945 A, 2347 A) > *doi* (*dui/doi id.* 463/529, 1923/2172), résultat d'une évolution attendue après ouverture du [ū] en [o], ou *dui*, sous l'action conservatrice du [i] final sur le [ū] antécédent, qui permet de conserver le timbre [u], comme dans *fūi* > *fui*, crég. m. [dūos] > *deus* (*Roman de Thèbes* 9905), *deuz* (*Galeran de Bretagne* 361), dialectalement *do(u)s* (*Charroi de Nîmes* 910), *douz* (seul emploi dans *Ami et Amile*), [ū], après ouverture en [o] se diphthonguant, sous l'accent, en [œ], graphié *eu* devant [s] final conservé. Dans l'Est et dans les aires limitrophes de l'ouest et de l'est du domaine picard, on rencontre un f. *do(u)es*, au lieu de *do(u)s*, *deus* (DEES, *Atlas* 101, 101a, 101b), remontant à *duas* (cs. et crég.), remplacé ailleurs par le m. (*Roman de Thèbes* 10237, *Raoul de Cambrai* 7292)¹⁸. *Treis*, *trois* < lat. clas.

un geste de la paume de la main ouverte vers le sol, avant de dire un, deux, trois, pour choisir l'un d'entre eux. Cet article, *uns*, *unes*, est rare au pl., parce qu'il introduit une détermination là où le pl. laisse, le plus souvent, dans l'indétermination. On ne l'emploie, en fait, que dans des circonstances très précises : des objets allant par paires, *uns solers* ('une paire de chaussures'), ou formant un ensemble, *unes armes* ('un équipement'). Ce pl. se maintient jusqu'au XVI^e siècle et est toujours usité dans des locutions pronominales : *les uns*, *quelques-uns*. Pour indiquer l'heure, on fait appel au f. *une*, le nom *minute* étant sous-entendu, *minuit une*, *minuit moins une*, *quatorze heures quarante et une*, alors que placé derrière un nom f. *un* étant pris comme ordinal est traditionnellement invariable, *page un*, *page vingt et un* (= *vingt et unième page*), mais l'usage est devenu hésitant, *page quarante et une* se présentant fréquemment (GREVISSE-GOOSSE, *Bon Usage*, p. 764, § 591a). On retiendra aussi *trente et un mille cartouches* et non *une*, *un* portant sur *mille* et non sur le nom f., et quelques expressions familières, « et d'un et d'une », « et d'un et de deux »...

16. — Nous adoptons la notation phonétique de BOURCIEZ, *Phonétique*, p. VII, et nous réduisons nos évolutions diachroniques à l'essentiel.

17. — L'astérisque signale les formes restituées.

18. — ZINK, *Morphologie*, p. 56-57. On rencontre *deux* dans des formules elliptiques : *piquer des deux* (des deux éperons), voire dans l'expression vulgaire, *un bavard de mes deux* (de mes deux testicules) marquant le mépris. L'ancien français dispose, en outre, pour rendre l'idée de « paire », de « tous les deux », d'un composé, très en faveur aux XII^e et XIII^e siècles. La notion de solidarité s'exprimait en lat. clas. par un doublet de *duo*, *ambo*, *ambos*, *ambae*, *ambas*, que le lat. vulg. cumula avec *dui*, en **ambodūi*, **ambosdūos*, **ambasdūas* > avec maintien de la prétonique, même si elle n'apparaît pas toujours dans la graphie *ambedui*, *ambdūi* (*Chanson de Roland* 259, *Lion de Bourges* 23567), *ambedui*, *ambedoi*, *ambesdeus*, *ambesdous* (calqué sur le m.), *amedeus* (*Roman de Renart II*, p. 222, 613) ou, après syncope de celle-ci, *andui*, *amdūi*, *andous*, *amdous*, *andeus*, tous épicènes (*Lais de Marie de France*, *Milun* 514 et 528). On retrouve *ambedeus* (E.G. 1270 B), *ambe .II.* (*Vengeance Fromondin* 5378), *an .II./andeus* (*Saisnes* 732/6484), *endeus/andeus*, *andeuz* (E.G. 1274 B, 2381 B, 2600 B, 3140 B, 3283 B, 3156/3530). Ces formes ne seront plus employées au-delà de 1350, mais survivront, au XV^e siècle, dans des chartes de Fribourg, *les ambes parties* d'un procès (BURIDANT, *Grammaire*, p. 327, § 203, 2a) et, aujourd'hui, dans la base *ambi*, entrant

trés, après diphtongaison du [é], est le crég. pl. (E.G. 1552 B), ainsi que *troys*, avec une graphie ornante (Commynes, *Mémoires I-III*, l. III, ch. I, p. 292, § 1, 13, *Testament Villon*, p. 221, 1945), seule forme apparaissant chez Rabelais (*Gargantua*, ch. 16, p. 46, § 3,1, ch. 23, p. 62, § 5,1...), alors que *trei*, *troi* (E.G. 1853 A, 3181 A, 3237 A, 3259 A) est le cs pl., devenu, sous l'influence du crég. pl., *treis*, *trois*¹⁹.

Formes non fléchies

Les unités suivantes restent invariables : *catre* (*Passion d'Autun* 31)²⁰, *qatre* (*Roman de Renart I*, p. 212-213, 991, 1000, *id. II*, p. 48, 771-772, p. 50, 801, *Raoul de Cambrai* 4193), *quatre* (E.G. 247 A, 1876 B, 2861 A), *quaitre* (*Lion de Bourges* 28818, 30420, 30421) < *quattuor* > **quattor* subissant l'amuïssement du [o] final et bénéficiant d'un [ɛ] de soutien > [ə]²¹ ; *cinc* (*Roman de Brut* 2195, 2327, 2493, 3465, *Chevalier de la Charrete* 2053, 5531, *Roman de Renart I*, p. 93, 829), *cincq* (*Jehan de Saintré*, p. 264, § 81, 12, p. 266, § 82, 4, p. 278, § 86, 3, p. 340, § 107, 2, 4, p. 348, § 108, 2, 2...), *cinq* (*Jeu de saint Nicolas* 823, *Chanson de Guillaume* 697, *Galeran de Bretagne* 658, 2870) < *quínque* > *cínque*, par suite de la dissimilation consonantique de deux sons identiques²² ; *sis* (*Roman de Brut* 2264, *Lion de Bourges* 20973, 20286) < *séx*, [séks], à l'issue de la palatalisation du [k] implosif en [y] et de la diphtongaison conditionnée par ce [y] du [é] le précédant, en [iei], une triphongue monophthonguée en [i], avec maintien du s final ; *set* (*Roman de Brut* 5123, 13836, *Chevalier de la Charrete* 1898) < *séptem*, après amuïssement de la finale et du p en position implosive, donc faible ; *uit* (*Roman de Renart II*, p. 48, 792, *Voyage de saint Brendan* 615, *Galeran de Bretagne* 6387, *Guillaume de Dole* 936), *huyt*, *huyct*

en composition : *ambidextre*, *ambivalent*, voir aussi *ambos* en espagnol et en portugais, alors que l'italien a gardé *ambedue*. Pour les attestations plus rares, *ambur(e)* < *amborum* 'les deux', *dure* < gén. pl. *duorum* 'de deux choses', dans une alternative, cf. BURIDANT, *Grammaire*, p. 328, § 204.

19. — Un substantif m., peu usité, *troie* < *tría*, désigne, au jeu de dés, un trois fait avec un seul dé (*TL*, IX, 672, s.v. *troie*, *FEW*, XIII/2, 247b, s.v. *tres*, et BODEL, *Jeu de saint Nicolas*, 1123). Les chiffres *trois*, ainsi que *deux* et *quatre*, sont utilisés traditionnellement pour exprimer un petit nombre : « à deux pas d'ici, en deux temps trois mouvements, valoir quatre sous ».

20. — *Passion d'Autun*, citée dans MATSUMURA, 509b.

21. — Cf. aussi, *A vos quatre* (*Roman de Renart II*, p. 230, 758), *tuit quatre* (*id.*, p. 228, 725). – Redoublé, il marque aujourd'hui la rapidité, *quatre à quatre* ou devient un nom pour désigner un véhicule à quatre roues motrices, un *quatre-quatre*. – Le dérivé *quaernes*, *quernes* 'double ou triple quatre', qui se trouve dans *Roman de Brut* 10573, BODEL, *Jeu de saint Nicolas* 309, 878, 902, est un excellent coup au jeu de dés. Le *Roman de Brut* pratique, en outre, *ternes* 10574 ('coup où chacun des dés amène un trois'), *quines* 10575 ('...un cinq') et *sines* 10576 ('...deux six').

22. — L'ancien et le moyen français indiquent les fractions à l'aide d'un tour du type *des cinc les trois* 'trois sur cinq' ou 3/5, manière de procéder encore employée par Jean Froissart, avec le numéral précédé de l'article défini qui le substantive, dans le décompte d'un ensemble nommé. On lit cependant *trois quarts* chez Commynes (*Mémoires VII-VIII*, l. VIII, ch. XII, p. 244, § 3, 6).

25. — Nous avons épargné à des lecteurs, aux connaissances peut-être limitées dans ce domaine, des explications phonétiques qui pourraient être fastidieuses et sans grand intérêt pour eux. Nous leur signalerons seulement que *-decim* à la finale < *-dece(m)* [déke] > [-tse], puis [-dze], par suite de la palatalisation du [k] devant un [e], transcrit *ze*.

Cette numération simple, qui s'achève avec *vint* < *viginti*, n'a subi que quelques rares modifications graphiques, marquées par la substitution d'un *x* au *s* final : *deus* > *deux* (*Testament Villon*, p. 213, 1829), l'abréviation α = *us*, habituelle dans les manuscrits, n'ayant plus été comprise, fut transcrite par un *u* superflu, précédant une graphie proche de α , *x* (*Galeran de Bretagne* 161, 272, 1291, 2791, 4910) ; *sis* > *six* (*Chevalier au Lion* 2476), sous l'influence du latin, une finale qui contamine *dis* > *dix* (*id.* 143, 1078, 2779, 3076), pour éviter des confusions avec les ps. *dis* de *dire* et *sis* de *seoir*. On vit aussi resurgir la consonne implosive, amuïe depuis longtemps, dans *vingt* (*Lion de Bourges* 27188, 31026, 31239, 32770), *set* > *sept* (*Roman de Renart I*, p. 276, 202, *Galeran de Bretagne* 3277, 6181, seule graphie dans Rabelais), comme dans *sepmaine* (*id.* 5192, COMMYNES, *Mémoires IV-VI*, l. V, ch. V, p. 171, § 2, 1, et *id.* VII-VIII, l. VIII, ch. III, p. 190, § 2, 9, encore dans *Testament Villon*, p. 219, 1918, RABELAIS, *Pantagruel*, ch. 30, p. 121, § 2, 7 et 126, § 1, 4, et même OUDIN, *Grammaire*, p. 75), *septembre* (*Éracle* 6434, 6436, *Roman d'Alexandre* 42, *Roman de Renart II*, p. 210, 374, VILLEHARDOUIN, *Conquête de Constantinople*, p. 62, § 45, 2), *septembr(al)e* ('du mois de septembre', RABELAIS, *Gargantua*, ch. 7, p. 24, § 2, 10), et un *q* final dans *cinc* > *cinq*, sous l'influence du lat., tandis que *uit*, et parfois *uitante*, étaient pourvus, dès le XII^e siècle, d'un *h* initial muet, *huit* (*Roman de Renart I*, p. 350, 374, *id.* II, p. 82, 37, *Chevalier au Lion* 2576, 2864, *Galeran de Bretagne* 5394), devenu par la suite aspiré, donc interdisant toute élision (d'*uit jurs*, *Roman de Brut* 5652 > de *huit jours* actuellement)²⁷, pour le distinguer de la forme verbale *uit*, pr. 3 de *vivre* et ps. 3 de *veoir*. Dans un manuscrit du XV^e siècle, *uit* de *Galeran de Bretagne* 6387 voisine encore avec *huit* 5051, 5394 et, un siècle plus tard, on lit *huyt*, *huyct*, chez Rabelais. Dans *sept* et *septante*, en Suisse, le [p] implosif n'est plus prononcé, mais il le reste dans *septante*, en Belgique, et dans d'autres mots de la même famille, également en France, *septembre*

27. — Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les hésitations sont nombreuses, « De Henri VIII », mais « D'Henri III », dans les *Lettres philosophiques* XII et VIII de Voltaire, la disjonction ayant eu du mal à s'imposer et étant encore loin d'être généralisée.

(septième mois de l'année dans le style de Pâques) et *septennat*, par souci de rapprocher ces mots, autant que possible, de l'étymon, pour en faire comprendre le sens. De même, dans *vingt*, le [g] implusif étymologique, que l'on a tendance à réintroduire et qu'il est seul à comporter, ne se fait plus entendre dans la prononciation, en revanche, le [t] final se prononce devant voyelle *vingt allumettes*, et dans les nombres complexes *vingt-six*, sauf quand il est multiplié, *quatre vingt dix*... Il en est de même pour celui de *huit*, *huit enfants*, mais *huit cents*, et pour le [k], dans la même position, *cinq enfants*, mais *cinq cents*, auxquels on peut ajouter le [ks] de *six*, et de *dix*, non prononcés devant consonne, *six ou dix femmes*, mais articulés, après sonorisation, [z] devant voyelle, *six ou dix hommes*, et dans *dix-neuf*. Quant à la consonne sourde [f], dans *neuf* et *dix-neuf*, elle se sonorise en [v] seulement devant *ans*, *heures* et *hommes*²⁸.

On notera que .II. (*mains*), .III. et .III., (.III. *fois* ou .III.), .V. (*ans*, *jorz*, *lius* ou *liues*, *piés*), .VII. (*anz*, *jorz*, *rois*), .X. (*livres*), .XII. (*pers*), .XIII. (*rois*), .XV. (*jours*, *liex*, *mois*) et .XXX. (*fois*, *lieues*, *lieus*, *rois*) sont privilégiés dans la plupart des textes consultés. Le .III. surabonde chez Wace (une trentaine d'occurrences dans *Conception Nostre-Dame* et *Vie de saint Nicolas*), et les .XX. dans *Aymeri de Narbonne*. *Endeus* et .II. jouent le rôle d'intensifs, alors que .XVI. n'apparaît presque pas. Ces chiffres, comme .XIV., qui servent souvent à désigner une multitude, ne sont pas à prendre au pied de la lettre²⁹.

Numération à base dix ou décimale (du lat. *decimus* 'dixième')

Héritée du latin³⁰, elle avait pour support les dix doigts, la plus vieille machine à calculer de tous les temps : *dis* < *děcem* ; *vint* (*Aymeri de Narbonne* 2220 B, *Chevalier au Lion* 5306, *Galeran de Bretagne* 2779)

28. — GREVISSE-GOOSSE, *Bon Usage*, p. 765, § 591c.

29. — Dans les E.G. – le cas n'est pas isolé – on renonce facilement à exprimer l'innombrable par des chiffres précis, au profit de mots et d'expressions qui suggèrent cette notion : *a planté/plenté* 'à volonté, en abondance' 863 B, 2473/2785, 2655/2995, 2705/3050, parfois *grant planté*, *ne sait le conte dire* 2520 A, *n'en sai le nombre dire* 2848 B, *ne sai quant* 1911 B, *tant com en pot trouver* 2723 B.

30. — Les Latins tenaient cette numération des lettrés arabes qui l'avaient empruntée aux savants de l'Inde, une invention qui rend les calculs plus rapides, donc entraîne un gain de temps et d'argent. Elle permit aux mathématicques de faire de grands progrès : la conception de leurs abaques, tables de calcul, repose sur ce système. Les abaques portatifs, comportant des rainures parallèles pour y faire glisser des jetons de même taille, connurent une extension considérable avant la Révolution française. Le calcul écrit finira par les supplanter. Les fonctionnaires britanniques des Finances les utilisèrent jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, pour le calcul des impôts, sous le nom d'*exchequers* (à cause des divisions qu'elles comportaient), raison pour laquelle le ministre des Finances de Grande-Bretagne s'appelle toujours « *le chancelier de l'Échiquier* » (IFRAH, *Chiffres*, p. 495, n. 1 et 2 et ROUSSELET, *Maths*, p. 98 et p. 112).

33. — Cf. TL, IX, 582, s.v. *setante*.

simplement combiné au [q] précédent³⁴, et *octante* une forme savante, calquée sur le latin (RABELAIS, *Cinquiesme Livre*, ch. 39, p. 118, § 3, 15) ; *nonante* (*Couronnement de Louis* 13, *Chevalier de la Charrete* 5602, *Chevalier au Lion* 2445, *Voyage de saint Brendan* 1590, *Sermon Poitevin* 104, *Bâtard de Bouillon* 5473, *Roman de la Rose de Jean de Meung* 15921, *Doon de Mayence* 5592, RABELAIS, *Gargantua*, ch. 8, p. 28, § 1, 9, *Cinquiesme Livre*, ch. 42, p. 128, § 4, 3), *nonnante* (vers 1350, *Vie de saint Evroul* 156), ainsi qu'avec une graphie anglo-normande, *nunante* (*Voyage de saint Brendan* 1553)³⁵ < *nonaginta* > **nonánta*³⁶. Très tôt, les clercs ont remodelé *setante* et *uitante* d'après le lat. écrit et créé les doublets savants *septante* et *octante*³⁷. Contrairement à ce qu'affirme Muriel Gilbert, *Vous reprendrez bien...*, p. 74, ce n'est pas à la fin du Moyen Âge qu'apparaissent *trente*, *quarante* et *cinquante* : ils sont présents, dès le début du XII^e siècle, dans *Le Voyage de saint Brendan* puis, dans la seconde moitié de ce siècle, dans *Le Roman de Troie*, avant de l'être, au commencement du XIII^e siècle, dans *Le Poème moral* et, à la fin de ce même siècle, dans *Le Pèlerinage de Charlemagne*³⁸. Les chiffres qui figurent dans les manuscrits doivent être développés, d'après le mètre, *trente* pour .XXX. (E.G. 1267 A, 1472 B, 1317 A, 1335/1514, 1585/1800), *quarante* pour .XL., (id. 10 A, 732 A), *soissante* pour .LX. (id. 830 B, etc.). Tous sont invariables, les *trente*, les *seisante* (*Chanson de Guillaume* 2472-2473), le *e* final de ces chiffres pouvant s'élider devant voyelle et ne pas être transcrit³⁹. On leur ajoutera *des vingt* (RABELAIS, *Cinquiesme Livre*, ch. 10, p. 30, § 1, 9).

D'un usage courant aux XIII^e et XIV^e siècles, dans un espace plus large qu'on ne l'a décrit, cette numération, qui n'avait rien d'arbitraire dans son uniformité, ce que nous avons mis en lumière, pourrait toujours être celle du français contemporain, où elle survit dans l'est de la France, notamment en Lorraine⁴⁰, en Franche-Comté et jusqu'en Savoie, voire

~~~~~~

34. — Cf. aussi FEW, VII, 309a, s.v. *octoginta*, TL, X, 30, s.v. *uitante*.

35. — Cf. TL, VI, 773-774, s.v. *nonante*. Il est regrettable que ces attestations ne soient pas mentionnées aux glossaires des éditions les plus récentes que nous citons. Si on les avait toutes relevées, on pourrait certainement affirmer qu'elles étaient beaucoup plus répandues qu'on ne l'a dit, de l'est à l'ouest, et du nord au sud de notre territoire.

36. — *Nonante* figure aussi dans les œuvres de saint Bernard (*de nonante langaiges*, les *nonante berbix ens montaignes*) et dans des ouvrages scientifiques : *L'Harmonie des sphères* (vers 1400) d'Évrard de Conty, *Le Traité de cosmographie* (vers 1494-1498) de Simon de Phares, et sans doute, avec *septante* et (*h*)*uitante*, dans des écrits divers où ces termes n'ont pas attiré l'attention de leurs éditeurs.

37. — Cf. aussi TL, VI, 773-774, s.v. *nonante*, IX, 582, s.v. *setante* et X, 30, s.v. *uitante*.

38. — Cf. le regroupement de toutes les dizaines, dans *Roman de la Rose II*, p. 234, 15919-15921.

39. — Sur ces élisions, cf. A. M. KRISTOL, *Manières de langage*, Londres, Anglo-Norman Text Society, 1995 (*Anglo-Norman texts*, 53), p. 149-150.

40. — La Lorraine ne fut annexée par la France qu'en 1766, alors que la Wallonie ne fut jamais vraiment absorbée par celle-ci.

La façon uniforme de compter, après avoir eu à subir les condamnations définitives de Claude Favre de Vaugelas (1585-1650) qui, à une époque où l'on considérait la langue parlée comme une forme dégradée de la langue écrite, reflet de la culture d'une élite, lui-même étant peu friand d'étymologie, n'hésitait pas à dire que *septante* n'était français que dans *La traduction des Septante*, hors de là, il fallait « toujours dire *soixante-dix*, de même que l'on dit *quatre-vingts*, et non pas *octante*, et *quatre vingts dix*, et non pas *nonante*<sup>45</sup> ». Fréquentes jusqu'à la Révolution

45. — Cl. FAVRE DE VAUGELAS, *Remarques*, p. 420.

# Numération complexe

47. — G. SIOUFFI, « L'éternel passé de la langue : temps et perception linguistique au XVII<sup>e</sup> siècle », *Littératures classiques*, t. 43, 2001, p. 241-256 (p. 242).





53. — Après les nombres composés dont le dernier élément est *un, vint* et *un*, le substantif reste habituellement au sg. en ancien français : il s'accorde avec le dernier terme, *un, vint* et *un an* (*Vie de Saint Thomas Becket* 231), alors qu'en français moderne le pl. est de rigueur *vingt* et *un chevaux*.

ch. 2, p. 14, § 2, 29), *vingt cinq* (Garin de Monglane 1498, COMMYNES, *Mémoires I-III*, l. II, ch. X, p. 250, § 3, 3, RABELAIS, *Cinquiesme Livre*, ch. 5, p. 18, § 1, 2 et ch. 16, p. 46, § 2, 2), *trente .II.* (E.R. 5469)<sup>54</sup>, *trente deux* (RABELAIS, *Cinquiesme livre*, ch. 30, p. 89, § 3, 1), *trente quatre* (Vie de saint Alexis, § 56, 276), *trente six* (VILLON, *Pièces non recueillies*, p. 235, 111), *.XXXVIII./trente huit* (Aymeri de Narbonne 1506/1520), mais *.XL. et .VI.* (*Vengeance Fromondin* 1793), *soixante dix* (COMMYNES, *Mémoires VII-VIII*, l. VIII, ch. II, p. 188, § 3, 5), mais *soixante et dix* (Galeran de Bretagne 850, COMMYNES, *Mémoires VII-VIII*, l. VII, ch. XVIII, p. 154, § 1, 2), *soixante douze* (*id.*, l. VIII, ch. XII, p. 248, § 1, 1), mais *soixante et douze* (*id.*, l. VIII, ch. XVII, p. 298, § 2, 6), *nonante noef* (*Roman de Renart II*, p. 64, 227). On lit toujours, au XV<sup>e</sup> siècle, chez Villon, *.XX. et deux, cent et vingt et sept*, à côté de *cinquante six* (*Testament*, p. 139, § 75, 755), l'usage moderne, *dix huyt, dix huit* (COMMYNES, *Mémoires VII-VIII*, l. VIII, ch. XXVII, p. 382, § 2, 15, RABELAIS, *Pantagruel*, ch. 13, p. 57, § 5, 9, ch. 26, p. 104, 4), par juxtaposition (*trente-trois, soixante-dix...*), se développera au XVII<sup>e</sup> siècle, tout en cohabitant avec les formes anciennes, ce nouvel usage pouvant aussi recouvrir le précédent, *dix huit* (*Testament Villon*, p. 179, 1319-1322), *.LXVII.* (E.G. 2728 B, 2430/2734) devant être lus, pour respecter le mètre, *dix et huit, soixante et sept*, alors que ces notations côtoient *trente six* (VILLON, *Pièces non recueillies*, p. 235, 111), voir toujours les très nombreux emplois de *et* chez Rabelais (*Gargantua, dix et sept*, ch. 16, p. 47, § 2, 4, *soisante et quatorze*, ch. 34, p. 93, § 2, 5, *Pantagruel, quarente et six*, ch. 10, p. 46, § 4, 14, *soixante et huit*, p. 17, ch. 2, mais *Cinquiesme Livre, vingt cinq*, ch. 16, p. 46, § 2, 2). Sont encore présents *vingt et quatre* chez La Fontaine et *soixante et neuf* chez Racine. Corneille, pour sa part, fait allusion à la règle des *vingt et quatre heures*. L'absence de coordination se marquera d'abord après voyelle, *trente-trois*, avant de s'étendre doucement après consonne<sup>55</sup>, ces formes étant assurées par la mesure du vers. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle est loin d'être généralisée, même si Claude Favre de Vaugelas l'avait vivement recommandée : pour ne citer qu'un exemple, Voltaire écrit encore, dans *Zadig* (ch. XIV), *soixante et quatre danseurs, soixante et trois filous*. Au XIX<sup>e</sup> siècle, ne continue-t-on pas à hésiter entre *vingt-un* et *vingt-et-un* ?

Pourquoi, depuis la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et le XVIII<sup>e</sup> siècle, écrit-on toujours, pour les composés inférieurs à cent, comportant un

54. — La combinaison lettres et chiffres romains, pour transcrire un seul nombre, est assez fréquente durant le Moyen Âge.

55. — Voir les nombreux exemples cités dans HAASE, *Syntaxe*, p. 115.



60. — Les écrivains modernes, à côté de *dizaine*, emploient parfois *décade* (< lat. *decas*, emprunté au grec δεκάς), « la décade républicaine », espace de dix jours, qui remplaçait la semaine dans le calendrier républicain de 1793, remise en vogue pendant la deuxième Guerre mondiale, pour désigner une période de dix jours de produits rationnés. Postérieurement, sous l'influence de l'anglais, la *décade* devint l'équivalent de *décennie* (voir B. HASSELROT, « Période de dix ans : *décade* ou *décennie* », *Mélanges Paul Imbs, Travaux de linguistique et de littérature*, 1973, t. 11/1, p. 219-223). Le Général de Gaulle, dans son discours du 23 avril 1961, avait ressuscité, avec une valeur péjorative, le nom *quarteron* (= 'le quart de cent') : « un quarteron de généraux en retraite », c'est-à-dire 'un petit nombre, une poignée de'. OUDIN, *Grammaire*, p. 74, mentionne le *demy-quarteron* 'une toute petite quantité'.

63. — Le Dictionnaire des Jésuites de Trévoux (localité des Dombes) constatait, en son temps, qu'*octante* était « moins en usage que *quatre vingt* ».



67. — Le cs. *vingtz* peut apparaître en dehors de toute multiplication (COMMYNES, *Mémoires I-III*, l. I, ch. IV, p. 88, § 2, 10), comme le crég. *vingts* (*id.*, l. III, ch. IX, p. 376, § 1, 27).

Racine (Acte I, scène 7, v. 228) et, jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec Fénelon et Voltaire, environ un siècle plus tard, par badinage chez Musset, et plus longtemps, dans le Midi. Les cas où *vingt*, comme en latin, reste invariable, sont fréquents : *quatre vingt* (COMMYNES, *Mémoires VII-VIII*, l. VIII, ch. XII, p. 244, § 2, 7), *six vingt* (RABELAIS, *Gargantua*, ch. 46, p. 122, § 9, 8), *sept vingt* (RABELAIS, *id.*, ch. 37, p. 100, 6), *unze vingt* (RABELAIS, *id.*, ch. 37, p. 99, § 6, 5), *quatorze vint* (Garin le Loherenc 219), *quinze vingt* (RABELAIS, *Gargantua*, ch. 37, p. 99, § 6, 3-4). Ils apparaissent à côté de *quatre vingts* (COMMYNES, *Mémoires I-III*, l. III, ch. IV, p. 316, § 2, 17), *six vingts* (COMMYNES, *id.* VII-VIII, l. VIII, ch. V, p. 200, § 2, 15, p. 202, § 2, 9), *.VII. vinz* (VILLEHARDOUIN, *Conquête de Constantinople*, p. 258, § 402, 4, § 403, 3). L'usage resta hésitant pendant plusieurs siècles. *Vingt* variait dans les multiples, même s'il était suivi d'un autre numéral, mais le besoin de souligner la ressemblance avec le latin se manifestant toujours, jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, on eut tendance à le laisser invariable, conformément à son étymologie, *quatre-vingt-quinze* (RABELAIS, *Gargantua*, ch. 37, p. 99, § 6, 3-4) et beaucoup plus tardivement « *de mille six cens, quatre vingt enfans* » (MONTESQUIEU, *Lettres persanes* [Lettre 52]), mais Furetière glose « nonagénaire qui a *quatre-vingts dix* ou *nonante ans* », la tentation étant alors d'écrire *vingt* multiplié, *vingts*, à l'exception de *onze vingt* supprimé. Aujourd'hui, *vingt* est pourvu d'un *s* quand il termine le numéral cardinal, alors qu'il reste invariable, de manière tout à fait arbitraire, lorsqu'il est suivi d'un autre numéral et quand il équivaut à un ordinal, *quatre-vingt-dix* et *page quatre-vingt*, en vertu d'une règle édictée par l'Académie en 1694, parce que son multiple était devenu une fonction isolée, d'où l'agglutination qu'on trouve dans *Quatrevingt-Treize* (titre d'un roman de Victor Hugo)<sup>68</sup>. Lorsqu'il est accompagné de *millions* et de *milliards*, *quatre-vingts* reste pourvu de son *s*, *millions* et *milliards* étant des noms et non des nombres, comme *mille* : *quatre-vingt mille*.

### *Formes multiplicatives et additives*

La numération vicésimale coexiste avec la décimale .*IIII. .XX. et .X.*, *quatre vins/z et dis* et enfin .*XC. quatre-vingt-dix*, un seul *X* pouvant être placé devant .*C.* comme devant .*L.*, .*XL. = quarante*, suivi logiquement de .*IIII. .XX. onze. .IIII.XX. et .XII.*, .*IIII. .XX. et .XIIII.*, *quatre vins/z et quatorze* (*Chanson d'Antioche* 3876), *quatre vingt quinze* (RABELAIS, *Gargantua*, ch. 37, p. 99, § 6, 3-4), *six vingt et dix huýt = cent trente et huit* (RABELAIS, *Pantagruel*, ch. 33, p. 133, § 4, 2), .*VII. .XX. et trois, set vint et trois, cent quarante et trois* (*Prise d'Orange* 1101 C, *Bel Inconnu* 2001), *sept*

~~~~~

68. — GREVISSE-GOOSSE, *Bon Usage*, p. 768, § 591 b et § 594, H2, *Historique*.

71. — Le plus célèbre de tous ceux qui s'employèrent à la rédaction de ce dictionnaire fut Claude Favre de Vaugelas. Cette édition fut suivie de nombreuses mises à jour (1718, 1740, 1762, 1798, 1835, 1878, 1935...) qui ne cessèrent de fasciner les Français.

Numération à base cent⁷²

Formes additives

72. — Un système sexagésimal, à base soixante, qui fut en usage en Mésopotamie, a laissé des traces dans la mesure du temps : aujourd'hui encore, une heure fait soixante minutes, et une minute soixante secondes. De même l'année commerciale, utilisée pour le calcul des intérêts simples, compte 360 jours et non 365. Il en est de même dans la mesure des arcs et des angles en degrés, minutes et secondes, avec un rapporteur dont le demi-cercle indique 180° (IFRAH, *Chiffres*, p. 199 ; ROUSSELET, *Maths*, p. 33).

Formes multiplicatives

74. — *Ibid.*, p. 766, § 592.

çanz (Aymeri de Narbonne 1919 R), .IIII. çanz, quatre cens/z (Aymeri de Narbonne 1494 R, *Bel Inconnu* 5487, 5509), .IIII.C. (E.G. 1035 B, 1690/1902, *Garin de Monglane* 2687, 8446, 8472), .IIII. cenx (E.R. 4922, *Érec et Énide* 6600, *Garin de Monglane* 2687, 6965, 11502, 11616, 14013), .IV.C. (*Élie de Saint-Gilles* 1647, 2427, 2441, *Siège de Barbastre* 227, 1725, 7404), .CCCC. (*Chevalerie Ogier* 672, *Vengeance Fromondin* 2369, 2785, 2852, 2882, *Élie de Saint-Gilles* 2369, 2795, 2852, 2882), .V.C. (E.G. 2295 B, 2401 A, 2412/2713, *Garin le Loherenc* 16849), sis cenx (*Roman de Brut* 9082, 9120), six cens (COMMYNES, *Mémoires VII-VIII*, l. VIII, ch. XVII, p. 296, § 3-4), .VII.C. (E.G. 322 A, *Garin le Loherenc* 1173, 1355, 17362, 18412, *Garin de Monglane* 11432), set cens (*Bel Inconnu* 5499), set cenx (*Chanson de Guillaume*, 31, 490, 529), mais set cent (*id.*, 25), .VIII. .C. (*Garin de Monglane* 2686), huyt cens (COMMYNES, *Mémoires VII-VIII*, l. VIII, ch. XVII, p. 296, § 3, 15), .X. cenx (E.R. 2626), douze cens (COMMYNES, *Mémoires I-III*, l. II, ch. II, p. 188, § 3, 7), .XII. .C. (*Couronnement de Louis* 1678), quatorze cens (RABELAIS, *Gargantua*, ch. 37, p. 100, § 1, 1-2), .XV. cens, quinze cens (COMMYNES, *Mémoires VII-VIII*, l. VIII, ch. VII, p. 214, § 1, 5, p. 216, § 2, 11, RABELAIS, *Pantagruel*, ch. 17, p. 75, 11), .XV.C. (*Garin le Loherenc* 1500, 3374), seize cens (RABELAIS, *Gargantua*, ch. 33, p. 90, § 5, 5, ch. 43, p. 113, § 2, 2). L'ancien français allait ainsi jusqu'à vingt et deux cens (COMMYNES, *Mémoires I-III*, l. I, ch. III, p. 68, § 3, 7), une fin de série ramenée à dix-neuf-cens en français moderne. La marque du pl. apparaissait en ancien français, que cent termine ou non le numéral, les cas d'emplois décimaux étant assez rares dans les textes de cette époque, que nous avons consultés, .III. cenx (*Garin le Loherenc* 18067), trois cenx e cinquante, les exemples étant limités, la préférence allant aux chiffres romains III.C. (*Garin de Monglane* 2687), .VII. C. (*Garin le Loherenc* 1173/1355), mais il est des cas où cent multiplié reste invariable, deux cent (*Galeran de Bretagne* 2835), doi cent (*Ille et Galeron* 1058), cinq cent (*Chanson de Guillaume* 157), set cent (*id.* 25) voisinant avec set cenx (*id.* 31, 490, 529), quinze cent (*Lion de Bourges* 26580, 30181) : cette absence d'accord reste exceptionnelle. Inversement on lit encore dans Claude Favre de Vaugelas et, précédemment chez Joinville, cens avec marque du pluriel, mil deus cens quarante huit, deux cens quarante deniers. La règle utilisée pour vingt sera étendue à cent au cours du XVIII^e siècle, toutefois l'Académie écrit encore, en 1762, neuf cens mille⁷⁵. Enfin cent, comme vingt, reste invariable, quand il est employé comme numéral ordinal : page deux cent, l'an mille neuf cent.

75. — *Ibid.*, p. 768, § 594, 42.

Tous ces nombres sont d'un usage courant. On observera qu'à *cent* et *quatre vingt* peut être substitué *.IIII. .XX. outre .C.* (*Garin de Monglane* 6800), et que *six vingts* a été plus longtemps fréquent que 120.

Numération à base mille

Le latin classique possédait un adjectif indéclinable *mīlle* qui a donné naissance, après l'amuïssement de sa voyelle finale, au singulier *mil* (un millier). Au pluriel, il faisait appel au substantif neutre [mīlīa] (des milliers), déclinable. On préfixait [mīlīa] par le chiffre multiplicateur, *duo milia*, *tria milia* (avec la forme neutre du chiffre trois), *quatuor milia*, *quinque milia*, *decem milia*, *centum milia*. Employé seul, il est devenu, par suite de l'affaiblissement du [a] final en [ɛ], puis en [ə] muet, *milie*⁷⁷ (avec un [l] palatal, parce que suivi d'un [y] < [mīlya]), *mile* (forme avec [l] dépalatalisé), ou *mire* (par rhotacisme du [l]). *Mil(l)e* était employé comme adjectif ou comme substantif. L'ancien français faisait ainsi la différence entre *mil* au sg., et *mil(l)e* au pl., une distinction subtile qui est plus théorique qu'effective. L'usage resta flottant durant tout le Moyen Âge, *vingt mille* (*Lion de Bourges* 27210), à côté de *vingt mil* (*id.* 27352, 27409, 30144), *mil* et *mil(l)e* se rencontrant indifféremment au pluriel jusqu'aux XVI^e et XVII^e siècles. Le même constat peut être fait dans la

76. — Voir aussi .DXXIV. (RABELAIS, *Pantagrueline Pronostication*, ch. 5, p. 171, § 4, 8), où 500 est noté d'une manière traditionnelle, synthétique, directement héritée du latin, ce qui semble être exceptionnel dans l'ancienne langue.

77. — *La Chanson de Roland* utilise très majoritairement *milie* (13, 410, 548, 561, 587, 682, 715, 789, 802, 842, 851, 913, 1115, 1450, 1454, 1911, 2728, 2777, 3019, 3070...), voir aussi *Le Pèlerinage de Charlemagne*.

quasi-totalité des textes. La distinction entre *mil* sg. et *mil(l)e* pl. s'est progressivement effacée par suite de la généralisation de *mille*. Toutefois *mil* fut réservé, de manière arbitraire, à l'expression des dates de l'ère chrétienne, ce que constatait déjà Oudin, en 1652, dans sa *Grammaire française*, « *l'an mil* », mais « *l'an mille cinq cents avant J.-C.* ». Cependant on met de préférence *mil* quand il est suivi d'un ou plusieurs nombres, *en mil huit cent onze*, et *mille*, quand il est multiplié, *l'an deux mille*, une distinction qui s'est imposée au XVIII^e siècle, mais n'est pas toujours respectée, même si elle est admise par l'Académie française, depuis 2002⁷⁸.

Il y eut quelques tentatives de pourvoir *mille* d'un *s* caractéristique du pl., mais elles se soldèrent par un échec : *trois miles* (*Hervis de Mes* 387, *Jehan de Saintré*, p. 332, § 104, 10), *VI. miles* (*id.*, p. 372, § 118, 3), *.X. miles* (VILLEHARDOUIN, *Conquête de Constantinople*, p. 84, § 93, 9), mais *.II. mile* (*ibid.*, 6), *II. .C. miles* (*Hervis de Mes* 10432), *troiz a quatre cents milles* (*Jehan de Saintré*, p. 378, § 121, 20). Seul le nom *mil(l)e*, qui désigne une mesure itinéraire, dont la longueur varie selon les temps et les pays, est pourvu de cet *s*, *.XVIII. mils* (COMMYNES, *Mémoires VII-VIII*, l. VII, ch. XVI, p. 140, § 2, 4), *.XXX. milles* (*id.*, l. VIII, ch. VII, p. 212, § 2, 2). Cependant, au XVII^e siècle, les grammairiens discutent encore de la pertinence de mettre un *s* à la fin de *mille*, « milles amitiés », et tranchent d'une manière définitive, pour l'invariabilité, *des mille et des cents*, rarement *des cents et des mille*, une invariabilité qui, loin d'être respectée, finit par s'imposer au fil des années⁷⁹.

Le numéral cardinal, postposé au substantif, fait, comme en français moderne, office d'ordinal : *l'an .MCCCCLXV.* (COMMYNES, *Mémoires I-III*, l. 1, ch. III, p. 70, § 2, 1-2), *l'an .MCCCCHII^{XX}XVII.* (*id.* VII-VIII, l. VII, ch. I, p. 46, § 2, 14).

Le substantif *millier*, fréquemment employé, existe à date ancienne, très souvent utilisé sous forme de cs pl., *.XV. millier* (*Garin de Monglane* 14013), *.XXX. millier* (*E.G.* 1657 A, *Saisnes* 1412/1345). Il ne comporte normalement pas d'*s*, mais une tendance à ajouter cette marque au cs. se dessine : *.XX. miliers* (*Orson de Beauvais* 3340), *.XXX. milliers* (*Raoul de Cambrai* 7567). Quant aux crég., ils peuvent être ou non pourvus de cet *s*, *set milliers* (*Ami et Amile* 1221), *.LX. milliers* (*Chanson d'Antioche* 653), *a .C. et a millier* (*Couronnement de Louis* 375), *a milliers et a cenz* (*Charroi de Nîmes* 634).

78. — *L'an deux mil, trois mil* sont sans doute des exceptions favorisées par la rime (GREVISSE-GOOSSE, *Bon Usage*, p. 765, § 591b).

79. — Voir aussi *des vingt* (RABELAIS, *Cinquiesme Livre*, ch. 10, p. 30, § 1, 9).

Les Romains, qui ne savaient pas nommer les puissances de 10 supérieures à 100 000, transcrivaient *un million* par *decies centena milia* « dix centaines de mille »⁸⁰. Jusqu'au XVI^e siècle, on se contenta de multiples de mille : *douze cens mil* (COMMYNES, *Mémoires VII-VIII*, l. VIII, ch. XXV, p. 370, § 1, 5-6), *plus de .XXII. cens mille* (RABELAIS, *Pantagruel*, cité dans GREVISSE-GOOSSE, *Bon usage*, p. 772, § 598, H₁), voire *.CM. tans et .CM. tans et .CM. tans* (*Sermon d'Amiens*, p. 37, § 145, 4). On connaissait cependant *million*, emprunté, par l'intermédiaire des banquiers, à l'italien *millione*, au cours de la seconde moitié du XIII^e siècle, vers 1270⁸¹, *ung milion* (COMMYNES, *Mémoires VII-VIII*, l. VIII, ch. XXV, p. 370, § 1, 14), *troys millions* (RABELAIS, *Gargantua*, ch. 50, p. 130, § 1, 28), *mille et millions et centaines* (RABELAIS, *Quart Livre*, ch. 20, p. 84, § 2, 2), *cinq cens mille millions* (RABELAIS, *Quart Livre*, ch. 21, p. 87, § 2, 1-2), les *millions* (*id.*, ch. 20, p. 85, § 6, 6). *Million* étant un nom se construit avec la préposition *de*, *un million d'euros*.

Formes additives

En latin, au-delà de *mille*, le nom de la centaine occupe directement la seconde place : *mille centum viginti duo* = 1122. Au Moyen Âge, pour les composés supérieurs à *mille* et à *un million*, comme avec ceux qui dépassent *cent*, un *et* copulatif apparaît entre *mille* et *cent* : *.M. et cent* (*Chanson d'Antioche* 6380), *.M. et .V.C.* (*Garin de Monglane* 4482, 5276, 10578, 14417, *Jehan de Saintré*, p. 416, § 135, 7), *.X. .M. et .III. .C.* (*Garin de Monglane* 14693) ou, parfois inversement, *.LX. et mil* (*Prise d'Orange* 1392 C), *.XIII. et .XX. .M.* (*Saisnes*, 1098 L), *soixante et dixhuict mille* (RABELAIS, *Quart livre*, ch. 64, p. 190, § 8, 2). Progressivement cet *et* s'estompa dans *mille un*, *mille deux*, *mille cinq cens*, *mil quatre vingts et six* (COMMYNES, *Mémoires VII-VIII*, l. VIII, ch. XXVII, p. 384, 3-4). Il ne survit, à côté de *un* et de *trois*, que lorsqu'il est le déterminant spécifique, devant un substantif, pour exprimer un grand nombre, *mille et un tracas*, *mille et trois conquêtes de don Juan*. On retrouve *mille et un* dans le titre de deux recueils de contes, l'un oriental, *Les mille et un jours*, l'autre arabe, *Les mille et une nuits*, le second ayant une célébrité beaucoup plus grande que le premier⁸². Ces tours sont d'un emploi restreint, au regard des formes multiplicatives, voire surtout multiplicatives et additives que nous étudierons ci-dessous.

Au lieu de dire *mille cent*, *mille deux cents*, *mille sept cents*..., on dit souvent *onze cents*, *douze cents*, *dix-sept cents*, *dix-huit cents*, jusque et y

80. — IFRAH, *Chiffres*, p. 952.

81. — MATSUMURA, 2254b, s.v. *million*.

82. — Sur *mille et un*, cf. GREVISSE-GOOSSE, *Bon Usage*, p. 767, § 593b.

Formes multiplicatives

À partir de la fin du XV^e siècle, se développèrent *billion, quadrillion, quintillion, sextillion, octillion, monillion, un million* étant le multiplicateur. Il fallut attendre le milieu du XVII^e siècle pour que cette innovation fût divulguée et, par là-même, pour que ces mots fussent introduits dans la langue française, ce qui n'empêche pas qu'aujourd'hui l'usage de ces multiples de *million* soit déconseillé⁸⁴. Ils seront suivis de *milliard (mille millions)*, un subst. qui se répandra lentement dans la langue courante⁸⁵.

85. — Les principaux dictionnaires du XVII^e siècle ne le citent pas, mais OUDIN, *Grammaire*, p. 72, l'a retenu sous la forme *milliards*, à la suite de *mille* et de *million*.

et qui, comme les précédents, n'entravera pas la variation de *vingt* et de *cent* anticipés : *deux cents millions*, *quatre vingts milliards*, mais avec, avant lui, une indication inférieure à 2, comportant une virgule, il reste au singulier, *1,5 milliard*, ce qui peut se lire *un milliard virgule cinq* ou *un milliard et demi*⁸⁶. On verra même apparaître *gigatonne* *Gt*, un milliard de tonnes, dont l'usage reste évidemment très limité. D'un emploi plus fréquent, à cause des émissions de carbone générées par les feux du Canada (2022-2023), la *mégatonne* correspond à un million de tonnes de *TNT* (trinitrotoluène, puissant explosif nitré), unité d'évaluation de la puissance destructive d'une arme nucléaire.

Formes multiplicatives et additives

À l'origine, elles sont, elles aussi, reliées par un *et* copulatif, *mil deus cenx et .II.* (VILLEHARDOUIN, *Conquête de Constantinople*, p. 76, § 76, 6), *.M. .CC. et .VI.* (*id.*, p. 280, § 441, 13), *.II.M. et .IIII.XX.* (*Chanson d'Antioche* 1475), *deux mille trois cens et neuf* (RABELAIS, *Tiers Livre*, ch. 36, p. 134, § 2, 16), *.IIII. mile et .LX.* (E.G. 3446 B), *.IIII.M., quatre mil et .VII.C.* (*Chanson d'Antioche* 2167 et 2518), *neuf mille trente et huyt* (RABELAIS, *Gargantua*, ch. 50, p. 129, § 3, 23-24), *.X.M. et .III.C.* (*Garin de Monglane* 14693), *sis cens mille et quatorze* (RABELAIS, *Pantagruel*, ch. 22, p. 95, § 6, 2), *sept cens mille et troys* (RABELAIS, *Gargantua*, ch. 32, p. 86, § 3, 7), *dis huyt cent mille quatorze* (RABELAIS, *Gargantua*, ch. 51, p. 133, § 1, 7), *.XXX. fois .C.M.* (*Chanson d'Antioche* 6507), *.C. foiees .XXX. mil et .XL.* (E.G. 10 A), *vingt et deux cens mille* (RABELAIS, *Gargantua*, ch. 33, p. 90, § 4, 4), le chiffre additif pouvant être anticipé. Au long des siècles, cet *et* eut tendance à disparaître : *deux mille cinq cens* (RABELAIS, *Gargantua*, ch. 47, p. 123, § 2, 15), *huyt mille sept cens* (RABELAIS, *id.*, ch. 23, p. 66, § 6, 2-3), *neuf mille troys cens trente* (RABELAIS, *id.*, ch. 53, p. 136, § 2, 3), *unze mille neuf cens* (RABELAIS, *Pantagruel*, ch. 33, p. 133, § 3, 2-3), *treze mille six cens vingt et deux* (RABELAIS, *Gargantua*, ch. 27, p. 78, § 4, 3), *vingt deux cens soixante mille et seize* (RABELAIS, *Pantagruel*, ch. 32, p. 131, § 1, 2), *troys cens soixante sept mille et quatorze* (RABELAIS, *Gargantua*, ch. 4, p. 15, § 2, 6-7), *sept cens mille et troys* (*id.*, ch. 2, p. 86, § 2, 7), *octante cinq mille six vingts et treize* (RABELAIS, *Cinquiesme Livre*, ch. 39, p. 118, § 3, 15). On retiendra encore, cette fois avec *million*, *six vingt quatorze millions deux et demy* (RABELAIS, *Gargantua*, ch. 47, p. 123, § 2, 2) et, plus près de nous, *mille millions de mille sabords*, célèbre injure du Capitaine Haddock, immortalisée par Hergé. *Mille milliards* constituaient une *milliasse*, terme vieilli, senti aujourd'hui, avec un suffixe *-asse*, comme étant péjoratif pour faire allusion à une très grosse

~~~~~

86. — *Dire ne pas dire*, p. 420, s.v. *nombres*.

## Conclusion

Puissent ces quelques réflexions faire en sorte que nos lecteurs potentiels en viennent à poser un regard tout neuf sur un petit pan de l'histoire

87. — Pour un complément d'information sur cette fiction de vérité historique, cf. notre contribution en hommage à Bernard Guidot, « Le nombre dans *Les Enfances Guillaume* », dans *Le Souffle épique*, p. 53-62.

d'une langue qui, même si elle a tendance à perdre du terrain, au profit de l'anglais et de l'allemand, n'en reste pas moins vivante, aujourd'hui, à travers toutes les nuances qu'elle présente d'un pays à l'autre, où elle est toujours pratiquée, au point que l'on peut désormais parler des français de Belgique, de Suisse, du Québec, du continent africain.

ACADÉMIE FRANÇAISE, *Dire, ne pas dire. Du bon usage de la langue française. L'intégrale. Nouvelle édition augmentée*, Paris, Philippe Rey, 2023. – [*Dire ne pas dire*].

ARNOLD (I.), Robert WACE, *Le Roman de Brut*, 2 vol., Paris, Firmin Didot, 1938-1940 (*Société des Anciens Textes Français*).

BAYOT (A.), *Le Poème moral. Traité de vie chrétienne écrit dans la région wallonne vers l'an 1200*, Bruxelles-Liège, Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, 1929 (*Textes anciens*, 1).

–, *Gormont et Isembart*, Paris, Champion, 1931 (*Les Classiques français du Moyen Âge*, 14).

BAZIN-TACCHELA (S.), DE CARNÉ (D.) et OTT (M.), dir., *Le Souffle épique. L'esprit de la Chanson de geste. Études en l'honneur de Bernard Guidot*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 2011 (*Écritures*). – [*Souffle épique*].

BLANCHARD (J.) et QUÉREUIL (M.), Antoine de LA SALE, *Jehan de Saintré*, Paris, Librairie Générale Française, 1995 (*Le Livre de Poche*, 4544 – *Lettres gothiques*).

BOURCIEZ (É.), *Phonétique française. Étude historique*, Paris, Klincksieck, 2006  
(*Série Linguistique*, 19) (1<sup>re</sup> éd., 1967). – [BOURCIEZ, *Phonétique*].

BOUTET (D.), *Le Cycle de Guillaume d'Orange*, Paris, Librairie Générale Française, 1996 (*Le Livre de Poche*, 4547 – *Lettres gothiques*).

BRASSEUR (A.), Jehan BODEL, *La Chanson des Saisnes*, 2 vol., Genève, Droz, 1989  
(*Textes littéraires français*, 369). – [BRASSEUR, *Saisnes I ou II*].

–, « Le nombre dans *Les Enfances Guillaume* », dans *Le Souffle épique*, p. 53-62<sup>89</sup>.

–, *Le Sermon d'Amiens*, éd. et trad., Genève, Droz, 2018 (*Textes littéraires français*, 646).

–, *Les Enfances Guillaume, Édition critique et mise en français moderne. Rédactions A et B*, Genève, Droz, 2023 (*Texte courant*, 17). – [E.G.]<sup>90</sup>.

88. — Nous utilisons de préférence les éditions de textes les plus récentes, tout en tenant compte, si besoin est, des précédentes.

89. — Pour l'étude détaillée des valeurs que le nombre prend, et sur le fonctionnement de ce mode d'expression, qui n'est jamais le fruit du hasard, on se reportera à cet article.

90. — Dans les références aux vers, le premier chiffre renvoie à la rédaction A, le second, après la barre inclinée, à la rédaction B. Si le vers n'est présent que dans une seule rédaction, le numéro du vers est accompagné de la lettre A ou B. Beaucoup de nombres cités en ancien français proviennent de ce texte dont nous avons dépouillé les différentes rédactions (224 numéraux cardinaux dans A et 229 dans B, des occurrences plus denses que dans beaucoup d'autres chansons

- BURIDANT (Cl.), *Grammaire du français médiéval (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, Strasbourg, ELiPHi, 2019 (*Bibliothèque de linguistique romane*, 16). – [BURIDANT, *Grammaire*].
- CERQUIGLINI-TOULET (J.), François VILLON, *Œuvres complètes*, éd. et trad., Paris, Gallimard, 2020 (*Folio. Classique*, 6832)<sup>91</sup>.
- CONSTANS (L.), Benoît de SAINTE-MAURE, *Le Roman de Troie en vers*, 6 vol., Paris, Firmin Didot, 1904-1912 (*Société des Anciens Textes Français*, 38).
- COOK (R. Fr.), *Le Bâtard de Bouillon*, Genève, Droz, 1972 (*Textes littéraires français*, 187).
- CROIZY-NAQUET (C.), Chrétien de TROYES, *Le Chevalier de la Charrette*, Paris, Champion, 2006 (*Champion Classiques – Moyen Âge*, 18).
- DALENS-MAREKOVIC (D.), *Enfances Renier*, Paris, Champion, 2009 (*Les Classiques français du Moyen Âge*, 160). – [E.R.].
- DEES (A.), *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du 13<sup>e</sup> siècle*, Tübingen, Niemeyer, 1980 (*Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie*, 178). – [DEES, *Atlas*].
- , *Atlas des formes linguistiques des textes littéraires de l'ancien français*, Tübingen, Niemeyer, 1987 (*Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie*, 212). – [DEES, *Textes littéraires*].
- DEMBOWSKI (P. F.), *Ami et Amile*, Paris, Champion, 1969 (*Les Classiques français du Moyen Âge*, 97).
- DUFURNET (J.), *Le Roman de Renart*, 2 vol., Paris, Flammarion, 1985 (G.F., 418-419). – [Roman de Renart I ou II].
- , *La Chanson de Roland*, Paris, Flammarion, 1993 (G.F., 554).
- , Philippe de COMMYNES, *Mémoires sur Charles VIII et l'Italie*, livres VII et VIII, Paris, Flammarion, 2002 (G.F., 1093). – [COMMYNES, *Mémoires VII-VIII*].
- , Philippe de Commynes, *Mémoires*, livres I-III, IV-VI, Paris, Flammarion, 2007 (G.F., 1220, 1221). – [COMMYNES, *Mémoires I-III, IV-VI*].
- , Geoffroy de VILLEHARDOUIN, *La Conquête de Constantinople*, Paris, Flammarion, 2004 (G.F., 1197). – [VILLEHARDOUIN, *Conquête de Constantinople*].
- , Jean BODEL, *Le Jeu de saint Nicolas*, Paris, Garnier-Flammarion, 2005 (G.F., 1205). – [BODEL, *Jeu de saint Nicolas*].

de geste et surtout que dans les romans). Quand les attestations faisaient défaut dans celles-ci, nous n'avons pas hésité à faire appel à celles fournies par un large éventail d'œuvres allant du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, voire au-delà.

91. — Toutes les œuvres de Villon sont citées à partir de cette édition.

- , Jean RENART, *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*, Paris, Champion, 2008 (*Champion Classiques – Moyen Âge*, 24).
- , RENAUT, *Galeran de Bretagne*, Paris, Champion, 2009 (*Champion Classiques – Moyen Âge*, 29).
- DUVAL (Fr.), *Le Français médiéval*, Turnhout, Brepols, 2009 (*L'atelier du médiéviste*, 11).
- FOSTER (Br.) et SHORT (I.) éd., GAULLIER-BOUGASSAS (C.) et HARF-LANCNER (L.) trad., Thomas de KENT, *Le Roman d'Alexandre ou Roman de toute chevalerie*, Paris, Champion, 2003 (*Champion Classiques – Moyen Âge*, 5).
- FOUCHÉ (P.), *Phonétique historique du français*, t. II *Voyelles* et t. III *Consonnes*, Paris, Klincksieck, 1961 et 1969 (1<sup>re</sup> éd., 1958, *Voyelles*). – [FOUCHÉ, *Voyelles* ; Fouché, *Consonnes*].
- GALLÉ (H.), *Aymeri de Narbonne*, Paris, Champion, 2007 (*Les Classiques français du Moyen Âge*, 155).
- GÉNION (Ph.), *Comment parler le belge et le comprendre (ce qui est moins simple)*, Paris, Points, 2015 (*Le Goût des mots*).
- GILBERT (M.), *Encore plus de bonbons sur la langue. Le français n'a pas fini de vous surprendre !*, Paris, La Librairie Vuibert, 2019 (*Le Goût des mots*).
- , *Vous reprendrez bien... Un bonbon sur la langue ? Partageons le français et ses curiosités !*, Paris, La Librairie Vuibert, 2020 (*Le Goût des mots*).
- GOOSSE (A.), « Qu'est-ce qu'un belgicisme ? », *Bulletin de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises*, Bruxelles, 1977, p. 358-362.
- GOUGENHEIM (G.), *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, Lyon-Paris, IAC, 1951 (*Les langues du monde. Série Grammaire, Philologie, Littérature*, 7).
- GREVISSE (M.) et GOOSSE (A.), *Le Bon Usage*, 16<sup>e</sup> éd., Louvain-la-Neuve, De Boeck supérieur, 2016. – [GREVISSE-GOOSSE, *Bon Usage*].
- GUIDOT (B.), *Le Siège de Barbastre*, Paris, Champion, 2000 (*Les Classiques français du Moyen Âge*, 137).
- , *La Chanson d'Antioche, chanson de geste du dernier quart du XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 2011 (*Champion Classiques – Moyen Âge*, 33).
- , *Élie de Saint-Gilles*, Paris, Champion, 2013 (*Les Classiques français du Moyen Âge*, 171).
- , *Garin de Monglane, chanson de geste du XIII<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Paris, Champion, 2021 (*Les Classiques français du Moyen Âge*, 194).

- HAASE (A.), *Syntaxe française du XVII<sup>e</sup> siècle*, nouv. éd. et trad. par M. OBERT, Paris, Delagrave, 1978. – [HAASE, *Syntaxe*].
- HARF-LANCNER (L.) et WARNKE (K.), *Lais de Marie de France*, Paris, Librairie Générale Française, 1990 (*Le Livre de Poche*, 4523 – *Lettres gothiques*).
- HARF-LANCNER (L.), Chrétien de TROYES, *Cligès*, Paris, Champion, 2006 (*Champion Classiques – Moyen Âge*, 16).
- HERBIN (J.-Ch.), *Hervis de Mes*, Genève, Droz (*Textes littéraires français*, 414), 1992.
- , *La Vengeance Fromondin*, Paris-Abbeville, Paillart-Société des Anciens Textes Français (*Publications de la Société des Anciens Textes Français*), 2005.
- , *Yonnet de Metz*, Paris-Abbeville, Paillart-Société des Anciens Textes Français (*Publications de la Société des Anciens Textes Français*), 2011.
- , *La Mort Garin le Loherain*, Genève, Droz, 2023 (*Textes littéraires français*, 662).
- IFRAH (G.), *Histoire universelle des chiffres. L'intelligence des hommes racontée par les nombres et le calcul*, Paris, Laffont, 1994 (*Bouquins*). – [IFRAH, *Chiffres*].
- KIBLER (W. W.), PICHERIT (J.-L.) et FENSTER (Th. S.), *Lion de Bourges, poème épique du XIV<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Genève, Droz, 1980 (*Textes littéraires français*, 285).
- KIBLER (W. W.) et KAY (S.), *Raoul de Cambrai, chanson de geste du XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Librairie Générale Française, 1996 (*Le Livre de Poche*, 4537 – *Lettres gothiques*).
- LACHET (Cl.), *La Prise d'Orange*, Paris, Champion, 2010 (*Champion Classiques – Moyen Âge*, 31).
- , *Le Couronnement de Louis, chanson de geste du XII<sup>e</sup> siècle*, 2<sup>e</sup> éd. rev., Paris, 2020 (*Champion Classiques – Moyen Âge*, 53).
- LAURENT (Fr.), LE SAUX (Fr.) et BRAGANTINI-MAILLARD (N.), Robert WACE, *Vie de sainte Marguerite, Conception Notre Dame, Vie de saint Nicolas*, Paris, Champion, 2019 (*Champion Classiques – Moyen Âge*, 50).
- LECLANCHE (J.-L.), *Chevalerie et grivoiserie. Fabliaux de Chevalerie*, Paris, Champion, 2003 (*Champion Classiques – Moyen Âge*, 3). – [Du Prestre et du Chevalier], seul fabliau cité.
- LECOY (F.), *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*, Paris, Champion, 1962 (*Les Classiques français du Moyen Âge*, 91).
- , *Le Roman de la Rose de Guillaume de Lorris et Jean de Meun*, 3 vol., Paris, Champion, 1965-1970, réimpr. 1982-1983 (*Les Classiques français du Moyen Âge*, 92, 95 et 98). – [Roman de la Rose I, II ou III].
- , *Le Conte du Graal (Perceval)*, 2 vol., Paris, Champion, 1991 (*Les Classiques français du Moyen Âge*, 103). – [Conte du Graal I ou II].

- LÉCUYER (S.), Philippe de RÉMI, *Jehan et Blonde, roman du XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 1984 (*Les Classiques français du Moyen Âge*, 107).
- LEFÈVRE (Y.), Gautier d'ARRAS, *Ille et Galeron*, Paris, Champion, 1988 (*Les Classiques français du Moyen Âge*, 109).
- LELIÈVRE (J.-B.), « Contre-article sur les numéraux », <http://jb.lelievre.free.fr/francais/numeraux.html>.
- LEPAGE (Y.-G.), *Le Couronnement de Louis*, présenté par A. CORBELLARI, trad. S. MENEGALDO, Genève, Droz, 2023 (*Texte courant*, 16).
- LODGE (R. A.), *Le Français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard, 1997, – [LODGE, *Français*].
- MCMILLAN (D.), *Le Charroi de Nîmes, chanson de geste du XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Klincksieck, 1972 (*Bibliothèque française et romane. Série B, Éditions critiques de textes*, 12).
- MARTIN (J.-P.), *Orson de Beauvais*, Paris, Champion, 2002 (*Les Classiques français du Moyen Âge*, 140).
- MARTIN (R.) et WILMET (M.), *Manuel du français du Moyen Âge. 2, Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, SOBODI, 1980 (*Études médiévales*). – [MARTIN-WILMET, *Syntaxe*].
- MATSUMURA (T.), *Dictionnaire du français médiéval*, Paris, Les Belles Lettres, 2018. – [MATSUMURA].
- MÉNARD (Ph.), *Syntaxe de l'ancien français*, 4<sup>e</sup> éd., Bordeaux, Bière, 1994 (*Études médiévales*). – [MÉNARD, *Syntaxe*].
- MICHA (A.), *Cligès*, Paris, Champion, 1957 (*Les Classiques français du Moyen Âge*, 84).
- OTT (M.), *Guibert d'Andrenas*, Paris, Champion, 2004 (*Les Classiques français du Moyen Âge*, 147).
- , *La Chevalerie Ogier*, t. I *Enfances*, Paris, Champion, 2013 (*Les Classiques français du Moyen Âge*, 170).
- UDIN (A.), *Grammaire françoise, rapportée en langage du temps*, revue et augm. de beaucoup en cette seconde éd., reprod. en fac. sim., 1632-1640. – [UDIN, *Grammaire*].
- PERRIE-WILLIAMS (G.), Renaut de BEAUJEU, *Le Bel Inconnu*, Paris, Champion, 1983 – (*Les Classiques français du Moyen Âge*, 38).
- PERUGI (M.), *La Vie de saint Alexis*, Genève, Droz, 2000 (*Textes littéraires français*, 529).

- PETIT (A.), *Le Roman de Thèbes*, Paris, Champion, 2008 (*Champion Classiques - Moyen Âge*, 25).
- PEÏ (A.), *Doon de Mayence*, t. 2, Paris, Vieweg, 1858 (*Anciens poètes de la France*, 2).
- PIRON (M.), « Les belgicisms lexicaux : essai d'un inventaire », *Mélanges de linguistique française et de philologie et littérature médiévales offerts à Paul Imbs*, *Travaux de linguistique et de littérature*, 1973, t. 11/1, p. 302-304.
- PLATTARD (J.), *Œuvres complètes de François Rabelais*, Paris, Le Club français du livre, 1948 (*Les Portiques*, 4).
- QUÉRUEL (D.) et SANTUCCI (M.), *Le Roman de Tristan en prose*, t. VII, Genève, Droz, 1994 (*Textes littéraires français*, 450).
- RADOMME (Th.), « L'abbé, l'ABC et le loup. Jeux de lettres et satires cléricales au XIII<sup>e</sup> siècle », *Romania*, t. 139/3-4, 2021, p. 311-354.
- RAYNAUD DE LAGE (G.), Gautier d'ARRAS, *Éracle*, Paris, Champion, 1976 (*Les Classiques français du Moyen Âge*, 102).
- RÉGNIER (Cl.), *Les Rédactions en vers de La Prise d'Orange, chanson de geste de la fin du XII<sup>e</sup> siècle*, éd. d'après la rédaction AB, Paris, Klincksieck, 1966. – [RÉGNIER, *Prise d'Orange*].
- , *Aliscans*, 2 vol., Paris, Champion, 1990 (*Les Classiques français du Moyen Âge*, 110, 111).
- ROQUES (M.), *Le Chevalier au lion*, Paris, Champion, 1960 (*Les Classiques français du Moyen Âge*, 89).
- , *Érec et Énide*, Paris, Champion, 1966 (*Les Classiques français du Moyen Âge*, 80).
- , *Le Chevalier de la Charrete*, Paris, Champion, 1982 (*Les Classiques français du Moyen Âge*, 86).
- ROUQUIER (M.), *Les Enfances Vivien*, Genève, Droz 1997 (*Textes littéraires français*, 478). – [E.V.].
- ROUSSELET (M.), *La Belle Histoire des maths*, Louvain-le-Neuve/Paris, De Boeck Supérieur/Adapt éditions, 2021. – [ROUSSELET, *Maths*].
- SANDQVIST (Sv.), *La Vie de saint Evroul, poème normand du XIV<sup>e</sup> siècle*, Lund, Lund University Press, 1992 (*Études Romanes de Lund*, 48).
- SHORT (I.) et MERRILEES (B.), BENEDEIT, *Le Voyage de saint Brendan*, Paris, 2006 (*Champion Classiques - Moyen Âge*, 19).
- SHORT (I.), *La Chanson de Roland*, Paris, Librairie Générale Française, 1990 (*Le Livre de Poche*, 4524 – *Lettres gothiques*).

- STREICHER (J.), Claude Favre de VAUGELAS, *Remarques sur la langue française* (1674), Genève, Slatkine Reprints, 1970. – [VAUGELAS, *Remarques*].
- SUARD (Fr.), *La Chanson de Guillaume*, Paris, Librairie Générale Française, 2008 (*Le Livre de Poche*, 4576 – *Lettres gothiques*).
- , *Aspremont*, Paris, Champion, 2008 (*Champion Classiques – Moyen Âge*, 23).
- SUBRENAT (A. et J.), *Gaydon*, Louvain/Paris/Dudley, Peeters, 2007 (*Ktēmata*, 19).
- , *Aliscans*, Paris, Champion, 2007 (*Champion Classiques – Moyen Âge*, 21).
- THIMONNIER (R.), *Code orthographique et grammatical*, Verviers, Nouvelles éditions Marabout, 1978 (*Marabout service*).
- TOBLER (A.) et LOMMATZSCH (E.), weitergeführt von CHRISTMANN (H. H.), *Altfranzösisches Wörterbuch*, 12 vol., Berlin/Wiesbaden/Stuttgart, Steiner, 1925-2018. – [TL].
- WALBERG (E.), Guernes de PONT-SAINT-MAXENCE, *La Vie de saint Thomas Becket*, Paris, Champion, 1936 (*Les Classiques français du Moyen Âge*, 77).
- WARTBURG (W. von), *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*, 25 vol. parus, Tübingen/Bonn/Leipzig/Berlin/Bâle, Mohr/-Zbinden, depuis 1922 ; en ligne : <http://stella.atilf.fr/few/>. – [FEW].
- ZINK (G.), *Phonétique historique du français*, Paris, PUF, 1986 (*Linguistique nouvelle*). – [ZINK, *Phonétique*].
- ZINK (G.), *Morphologie du français médiéval*, Paris, PUF, 1989 (*Linguistique nouvelle*). – [ZINK, *Morphologie*].